



Rémunération - paiement du variable

Par **Guile Julien**, le **05/01/2018** à **20:25**

Bonjour,

Je suis commercial dans un Groupe Français vendant des logiciels et des services. Comme beaucoup, mon salaire est composé d'un fixe et d'un variable, ce dernier ayant une part importante de ma rémunération finale.

J'ai une question relative au paiement de ma part variable.

Le plan de comissionnement 2017 est composé de deux assiettes :

- Logiciels pour lesquels nous sommes commissionés à la commande
- Prestations de Services pour lesquelles nous sommes commissionnées au facturé

De nombreuses prestations ont été vendues en 2017, elles seront cependant délivrées en 2018, et donc facturées, en 2018. Cela ne pose normalement pas de problème puisqu'il décale seulement la rémunération d'une année à une autre.

Sauf que dans le cadre d'une réorganisation interne, le groupe change notre plan de commissionnement 2018 et ne souhaite pas payer les commerciaux pour les prestations vendues en 2017 et délivrées en 2018.

Vous imaginez la levée de bouclier chez les commerciaux... J'estime ma perte à 10 000 environ

Ont-ils le droit de procéder ainsi ? Que puis-je réclamer ?

Merci pour votre retour

Julien

Par **P.M.**, le **05/01/2018** à **21:16**

Bonjour,

Il semble que l'engagement antérieur ne soit pas tenu et que donc il y ait matière à recours... Je vous conseillerais au moins dans un premier temps de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **Guile Julien**, le **05/01/2018** à **21:31**

Merci pour votre retour, je me rapprocherai déjà des RP
A suivre